



Chaillot - Théâtre National de la Danse recherche en CDI à temps partiel (25h/semaine) :

Un.e inspecteur.trice de salle

Prise de fonction au 15 novembre 2020

Cadre général

Chaillot – Théâtre national de la Danse est le premier théâtre national (128 permanents) dédié principalement à la danse et développe une action artistique et culturelle de dimension internationale. Etablissement public industriel et commercial, il assure des missions de production, de diffusion et d'éducation artistique.

Lieu de création et de diffusion artistique, Chaillot c'est 220 levers de rideaux dans ses 2 salles :

- Jean Vilar, 1080 places, espace scénique isolable ;
- Firmin Gémier, 380 places, espace intégré ;

Et un lieu de résidence, le Studio Maurice Béjart, 80 places, espace intégré.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture et de la Communication et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou salariés qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Rattachement

Sous la Direction du Secrétariat Général et sous l'autorité du Responsable du Service accueil et de son adjointe, l'inspecteur.trice de salle encadrera une équipe d'ouvriers de salle.

Principales missions et responsabilités

- Il.elle sera chargé.e d'encadrer le personnel d'accueil en vérifiant notamment que les portiers ouvriers et ouvrières occupent effectivement les postes qui leur ont été attribués en début de service, en vérifiant l'application des informations et consignes diffusées par le responsable du service et son adjoint.e et en gérant les pauses du personnel d'accueil.
- Il.elle sera amené(e) à intervenir tant dans la salle que dans les lieux de circulation du public, pour régler d'éventuels litiges entre le personnel d'accueil et les spectateurs. Il.elle sera également amené.e à apporter son aide dans la salle ou au vestiaire pour éviter un ralentissement du service.

En plus des attributions définies ci-dessus, l'inspecteur.trice de salle pourra être également amené à :

- accueillir le public, contrôler les billets et leur validité, conserver le talon des billets puis de le remettre au contrôleur dans le meilleur esprit de courtoisie et d'hospitalité ;
- distribuer le programme, le journal de Chaillot ;
- en cas de contestation sur la validité d'un billet ou pour tout autre problème, intervenir auprès de l'ouvreur de salle et du spectateur afin de régler le litige ;
- renseigner, guider le spectateur, dans la zone qui lui est impartie, lui indiquer la place qu'il doit occuper ;
- surveiller la salle pendant le spectacle : à cet effet l'inspecteur.trice de salle ne devra jamais quitter la place qui lui sera désignée, il.elle devra connaître les places réservées au médecin de garde et au commissaire de police ;
- tenter de faire cesser toutes perturbations dont les spectateurs seraient à l'origine ;
- à l'entracte, assurer la sortie et le retour des spectateurs et surveiller les différents lieux où le public a accès ;
- participer aux opérations destinées à assurer la sécurité des spectateurs du théâtre ;
- à la fin du spectacle, surveiller la sortie des spectateurs et participer au ramassage des objets perdus ;
- participer à la fermeture des portes ;

Interactions

Internes :

En lien hiérarchique avec le Secrétariat Général,

En lien hiérarchique avec les encadrants du service accueil,

En lien opérationnel avec les inspecteurs de salle et les ouvriers de salle,

Avec l'ensemble du personnel du théâtre.

Externes :

Avec les spectateurs,

Avec les compagnies accueillies.

Compétences attendues

- Expérience avérée en tant qu'ouvreur de salle / inspecteur de salle.
- Connaissance culturelle de la danse
- Anglais souhaité.

Savoir faire

- Sens de l'anticipation et de l'organisation
- Polyvalence professionnelle et savoir-faire de terrain
- Rigueur dans l'exécution des tâches et le respect des horaires

Savoir être

- Aisance relationnelle
- Réactivité en cas d'imprévu
- Capacité d'adaptation par rapport à l'événement artistique
- Maîtrise de soi

CLASSIFICATION – STATUT :

Type de contrat : CDI

Statut : Personnel employé groupe 3 selon convention collective du Théâtre national de Chaillot,
25 heures hebdomadaires

Rémunération : Rémunération brute annuelle entre 19K€ et 20K€ selon expérience (incluant les primes structurelles et la prime de fin d'année)

Poste à pouvoir : au 15 novembre 2020

DEPOT DES CANDIDATURES :

Les candidatures (cv, lettre de motivation) sont à adresser jusqu'au **25 octobre 2020** à l'attention de Monsieur Réda SOUFI, Administrateur Général

- par mail à : recrutements@theatre-chaillot.fr. Toute candidature électronique non réceptionnée sur cette adresse ne pourra pas être traitée.
- par courrier à : Chaillot – Théâtre National de la Danse, service recrutement, 1 place du Trocadéro, 75016 Paris

La période de recrutement se tiendra du 26/10/2020 au 31/10/2020.

Procédure de recrutement

Chaillot – Théâtre National de la Danse est titulaire du double label AFNOR diversité et égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

- Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.
- La procédure de recrutement s'effectue en deux tours.

RGPD

La conservation des données sera de 24 mois maximum pour les historiques de connexion internet.